egregor

La gouvernance avec le vivant :

représenter la nature et les générations futures dans la prise de décision

Document d'apprentissage
Événement communautaire Egregor
22 septembre 2026



La gouvernance avec le vivant : représenter la nature et les générations futures dans la prise de décision

Document d'apprentissage · Événement communautaire Egregor · En ligne · 22 septembre 2026

Ce document d'apprentissage est issu des événements communautaire Egregor, des rencontres mensuelles au cours desquelles les membres de la communauté se réunissent pour explorer une question commune, partager leurs expériences et réfléchir collectivement. Nous ne nous considérons pas comme un think tank. Nous sommes plutôt un laboratoire : un espace d'expérimentation et de réflexion ouverte sur l'avenir de la philanthropie, de l'impact et d'une transition sociale et écologique juste.

Nos documents d'apprentissage n'ont pas vocation à énoncer des vérités absolues ni des conclusions définitives. Chacun des sujets abordés mériterait d'être approfondi bien davantage. Ces pages rendent plutôt compte des échanges qui ont eu lieu entre des personnes liées au sujet de différentes manières, avec leurs idées, leurs questions, leurs tensions et les pistes qui restent ouvertes. Nous les partageons comme un point de départ pour poursuivre la réflexion, et nous espérons qu'elles vous donneront envie de prolonger la conversation avec nous.

Intervenants

Niels de Fraguier accompagne les organisations dans leur transition vers des pratiques régénératives et équitables. Il a cofondé Vivøices, une organisation à but non lucratif qui place la voix de la nature et des générations futures au cœur de la gouvernance des organisations, et a co-créé la Boussole de l'entreprise régénérative, une méthodologie destinée aux organisations qui avancent vers un avenir régénératif. Il enseigne à Sciences Po et est coauteur de The Regenerative Enterprise. Il est également secrétaire général du Conseil des générations futures de Veolia, qu'il a conçu avec Frantz Gault.

Alexandra "Ally" Pimor est juriste en droit de la Terre et directrice de Nature Governance, un programme de l'Earth Law Center, où elle dirige la conception de formations internationales sur la nature dans l'entreprise et sur le leadership conscient de la nature. Elle a enseigné le droit public pendant plus de 20 ans, avec des recherches sur les liens entre le droit, la gouvernance et la spiritualité. Son travail actuel s'inscrit dans un effort plus large visant à faire évoluer le droit et la gouvernance vers un contrat social écozoïque et une économie régénérative fondée sur des principes écocentrés. Elle représente la nature au sein du conseil consultatif de Purpose Disruptors au

Royaume-Uni et au Palais de Tokyo en France, et a été auparavant la voix de la nature au conseil d'administration de Faith in Nature.

Frantz Gault a cofondé Vivøices et se spécialise dans la représentation de la nature dans la gouvernance d'entreprise. Il représente la nature au sein de plusieurs conseils d'administration, dont celui de l'entreprise française de services numériques Norsys, où la nature est également actionnaire. Son livre La nature au travail a été publié aux éditions EPFL. Diplômé de Sciences Po en sociologie des organisations, il a également cofondé Corporate Regeneration, qui facilite l'intégration de la nature dans les instances de gouvernance des entreprises.

Modération

Chris Fitch est un journaliste scientifique spécialisé dans la manière de concilier les ambitions de l'humanité avec les limites de la vie sur une planète aux ressources finies. Il a collaboré avec des titres tels que National Geographic, The Atlantic, Bloomberg et Monocle, et il est l'auteur de quatre livres, dont le plus récent, *Wild Cities: Discovering New Ways of Living in the Modern Urban Jungle* explore des projets de réensauvagement dans des villes du monde entier.

Synthèse

Les organisations **dépendent des systèmes vivants**, et pourtant leur manière de prendre des décisions en tient rarement compte. Les structures de gouvernance ont été largement façonnées par des normes du XIXe siècle dans lesquelles **la nature apparaît comme une ressource** et où les générations futures n'apparaissent pas du tout. Les décisions aux conséquences durables pour l'une comme pour les autres sont donc généralement prises sans que personne dans la salle n'ait pour rôle de parler en leur nom. Un nombre croissant d'organisations expérimentent des moyens de changer cela, allant des conseils consultatifs à des participations au capital détenues au nom de la nature. Ces **expérimentations sont encore jeunes** et soulèvent des questions qui restent largement ouvertes, en particulier sur qui peut parler au nom de la nature et sur ce qu'une telle voix peut réellement changer.

Cet événement a exploré ce qu'il faudrait pour avancer, en s'appuyant sur des praticiens qui siègent dans des conseils d'administration ou les conseillent en tant que représentants de la nature ou des générations futures. Un thème récurrent est que la **représentation formelle semble n'être qu'un point de départ**. Les intervenants ont décrit une longue préparation avant la création d'un siège, puis une pratique continue une fois celui-ci en place, et ont suggéré qu'un représentant a plus de chances d'avoir de l'influence lorsqu'il travaille aux côtés du reste du conseil. Plusieurs contributions ont souligné l'intérêt **d'ancrer l'engagement** dans les statuts ou l'actionnariat d'une organisation, afin qu'il ne dépende pas uniquement de la bonne volonté des dirigeants actuels. Il est également ressorti qu'il existe de nombreuses façons d'aborder la gouvernance avec la nature, et qu'une **compréhension commune, convenue entre le représentant et l'organisation**, constitue une première étape importante pour donner un siège à la nature.

Introduction

Les entreprises, les organisations et les organismes publics dépendent des systèmes vivants, et parmi les acteurs du domaine, l'argument en faveur d'une voix pour la nature et les générations futures dans la gouvernance est rarement contesté. La question la plus difficile est de savoir comment une telle voix peut être intégrée à des structures qui n'ont jamais été conçues pour elle, et ce qu'elle peut accomplir une fois en place.

La pratique dans ce domaine est récente. Depuis qu'une entreprise britannique a, pour la première fois en 2022, donné un siège à la nature au sein de son conseil d'administration, un petit nombre d'organisations ont adopté des modèles similaires, allant de rôles consultatifs à des participations au capital. Plusieurs difficultés subsistent. Dans de nombreux systèmes juridiques, la nature n'a pas de personnalité juridique : sa représentation est donc généralement un dispositif que l'organisation crée pour elle-même et qu'elle pourrait défaire plus tard. Par ailleurs, les administrateurs sont généralement tenus d'agir dans l'intérêt de la société plutôt qu'en vertu d'un mandat extérieur. La question de savoir qui peut légitimement parler au nom de la nature reste débattue, et l'on sait encore peu de choses publiquement sur la manière dont ces dispositifs ont modifié les décisions dans la pratique. L'expérience de la représentation des générations futures dans la gouvernance publique suggère aussi qu'une représentation dépourvue de pouvoirs réels risque d'accomplir moins qu'espéré.

Chaque intervenant a présenté son approche ainsi qu'une étude de cas tirée de sa propre pratique, faisant passer la représentation de la nature de l'abstrait au concret. Niels a décrit le Conseil des générations futures qu'il a coconçu pour Veolia, un organe consultatif de jeunes leaders qui conseillent la direction de l'entreprise. Ally a expliqué comment le droit de la Terre façonne son rôle de voix de la nature au sein de conseils d'administration et d'organes consultatifs, notamment chez Purpose Disruptors et, auparavant, chez Faith in Nature. Frantz a partagé son expérience chez Norsys, où la nature détient des actions et où il la représente au conseil avec un droit de vote et un droit de veto. Ensemble, ces cas ont donné une idée de la diversité des façons dont la représentation peut être conçue.

> *La santé de nos écosystèmes inclut et implique la santé des êtres humains.* **– Niels de Fraguier**

Partie I – Niels de Fraguier : un Conseil des générations futures chez Veolia

Un conseil de jeunes leaders

Veolia, groupe multinational de services aux collectivités comptant plus de 200 000 salariés dans plus de 50 pays, a noué un partenariat avec Vivøices pour faire évoluer sa structure de gouvernance et donner une voix à la planète et aux générations futures au sein de l'organisation. En réponse, Vivøices a conçu un Conseil des générations futures composé de 30 jeunes leaders de moins de 30

ans, nommés pour trois ans afin de parler au nom de la santé et du bien-être humains ainsi que de la santé planétaire. Les membres viennent du monde universitaire, des start-up, de la finance, de la diplomatie et d'autres domaines, et de différents continents. Deux fois par an, ils rencontrent le PDG à Paris, où ils partagent leurs réflexions sur les tendances émergentes et les possibilités de collaboration, et conviennent avec la direction des sujets à approfondir. Ils coconçoivent ensuite des solutions et contribuent à leur mise en œuvre avec les experts de l'entreprise.



Le conseil a été conçu en huit mois environ. Les responsables des unités opérationnelles ont proposé des candidats internes par région et par domaine d'expertise, tandis que les membres externes ont été identifiés par des recherches et des recommandations, notamment parmi des personnes actives dans les COP et dans les milieux universitaires et de l'investissement. Il n'y a pas eu d'appel ouvert, bien qu'une ouverture du processus soit envisagée pour le prochain mandat. La structure est consultative : ses membres n'ont donc pas de droit de vote. Mais ils apportent une forme de redevabilité, peuvent interpeller l'entreprise ouvertement ou démissionner, et demander une rencontre avec le PDG sur n'importe quel sujet. Les membres signent un accord de confidentialité et ont accès à des informations sensibles sur les activités et la recherche de l'entreprise, afin de pouvoir prendre part à son activité réelle. Vivøices supervise et évalue le programme en tant que tiers indépendant, et un rapport sur les dix-huit premiers mois devait être publié à la mi-octobre.

Une question a été soulevée : est-il juste de faire porter la responsabilité de l'avenir aux jeunes, et dans quelle mesure peuvent-ils représenter ne serait-ce que leur propre génération ? Niels a reconnu que cette question le travaille. Selon lui, la responsabilité appartient à tous, et la raison d'être du conseil est que les jeunes sont aujourd'hui sous-représentés dans la prise de décision. Il a soutenu que leur faire de la place exige de la formation et la construction d'une relation de confiance, afin qu'ils puissent travailler sur un pied d'égalité avec les administrateurs et le PDG et partager la responsabilité avec eux.

Un domaine en essor et une ambition régénérative

Niels a observé une prise de conscience croissante de la profonde dépendance des organisations envers les communautés et les écosystèmes qui les entourent, renforcée par une perception accrue

des risques liée aux récentes crises géopolitiques. Certaines entreprises contactent directement Vivøices, tandis que dans d'autres cas c'est l'organisation qui va vers elles, par le biais de conférences et d'invitations à des réunions de conseil d'administration. Il a souligné qu'il faut souvent du temps aux dirigeants pour comprendre ce qu'implique concrètement la représentation de la nature ou des générations futures. D'après son expérience, cette transformation exige de la maturité de la part des dirigeants et la supervision d'un tiers, afin que ces modèles ne s'écartent pas de leur finalité.

Pour Niels, réduire les impacts négatifs ne suffit pas : la régénération consiste à restituer davantage que ce qu'une organisation prélève. Il a décrit l'économie actuelle comme une économie qui extrait des ressources et traite les personnes comme des ressources humaines, et a identifié la gouvernance et l'actionnariat comme les deux domaines qui devraient changer. Selon lui, une organisation peut publier d'excellents rapports RSE tout en laissant le système intact, à moins de repenser à la racine sa raison d'être et ses relations, y compris la question de savoir si les êtres vivants participent à ses décisions et si les communautés locales et la nature peuvent figurer parmi ses propriétaires.

> *La régénération, c'est restituer davantage que ce que nous prélevons.* **– Niels de Fraguier**

Partie II – Ally Pimor : le droit de la Terre et devenir une voix de la nature

Le droit de la Terre et la voix de la nature

Forte de vingt ans d'enseignement du droit public, Ally a décrit le droit de l'environnement comme largement anthropocentré, puisqu'il autorise les activités humaines et économiques en partant du principe que la nature est une ressource. Le droit de la Terre part de la Terre elle-même, qu'Ally a décrite comme bien plus ancienne que l'humanité et dotée de ses propres principes, auxquels les humains devraient s'aligner. Elle estime que les lois qu'une société se donne façonnent la réalité qu'elle vit, et voit dans les droits de la nature un moyen de transformer les systèmes juridiques de l'intérieur, en reconnaissant la Terre comme un être vivant ayant le droit de s'épanouir et de se régénérer.

Elle a distingué deux approches. Les droits de la nature relèvent d'une logique de protection qui trace une ligne rouge contre les atteintes. Être une voix de la nature relève davantage d'un paradigme de responsabilité, dans lequel faire entrer la nature dans un conseil d'administration est une façon pour les humains de prendre leurs responsabilités et de renouer avec ce que Thomas Berry, souvent appelé le grand-père du droit de la Terre, a décrit comme la grande conversation avec la Terre.

Lorsqu'Ally a rejoint le conseil d'administration de Faith in Nature en tant que voix de la nature, elle a dû développer une approche conciliant sa vision animiste et spirituelle de la nature avec le rôle formel de représentante qu'elle incarnait. S'il est naturel de se sentir illégitime à parler pour la nature, elle se considère comme une voix de la nature parce qu'elle est, comme tous les humains, de

la nature. Selon elle, ce rôle est quelque chose dans lequel on grandit et que l'on co-crée avec l'organisation.

Ally a fait remarquer que si les structures juridiques permettent déjà de donner à la nature un siège et un droit de vote au sein d'un conseil d'administration, ce n'est là que le début des changements à opérer. Le véritable enjeu est de savoir si, et comment, cette représentation formelle se traduit ensuite par un changement de fond. Elle a passé au moins deux ans avec chaque organisation avant que la nature ne rejoigne son conseil, principalement pour demander pourquoi elle souhaitait l'y voir et ce qui serait différent cinq ans plus tard. Avec Purpose Disruptors, une organisation britannique à but non lucratif qui accompagne le secteur de la publicité dans sa transition, ces échanges ont amené les fondateurs à comprendre qu'ils souhaitaient pour l'instant la nature comme conseillère, car leur objectif était de changer leur manière de prendre des décisions.

Quatre modèles de représentation

À la question de savoir si un représentant de la nature agit principalement comme un adaptateur entre deux systèmes, Ally a décrit quatre modèles :

- le gardien protège la nature et la défend ;
- l'agent facilite sa présence dans la salle ;
- l'auditeur demande des comptes à l'organisation ;
- le concepteur intègre des principes écologiques dans la structure de l'organisation, afin qu'elle fonctionne davantage comme un organisme vivant.

Elle estime que le modèle du gardien peut isoler le représentant et le placer dans une position antagoniste vis-à-vis du reste du conseil : seul représentant de la nature, il se retrouve face aux autres administrateurs, à protéger la nature contre les décisions du conseil. Sa propre approche se rapproche davantage de celle d'un agent et d'un mentor, créant un espace dans lequel les autres administrateurs peuvent se rappeler qu'eux aussi sont nature, qu'ils dirigent le marketing ou la finance.

Les réunions de conseil qu'elle anime commencent donc par un moment d'ancrage et un rappel de la raison d'être de l'organisation et de ses principes écologiques, afin que chaque question soit abordée dans ce cadre. Elle a décrit les résultats obtenus jusqu'ici comme relevant de l'expérience vécue et difficiles à mesurer selon des critères conventionnels et, comme Niels, elle a souligné que cela demande de la pratique et ne peut se faire du jour au lendemain.

Ally a ajouté que l'avenir est façonné par les décisions prises dans le présent : la responsabilité envers les générations futures repose donc sur les personnes d'aujourd'hui, qui peuvent aussi apprendre des générations précédentes, une idée qu'elle a rattachée au concept de Sankofa. Elle a soutenu qu'il nous faut dépasser le point de vue anthropocentré, faute de quoi nous reproduirions le même paradigme de séparation et de domination.

> *Lorsque nous intégrons la nature dans ces organisations, nous ne faisons pas une faveur à la nature. Nous prenons simplement nos responsabilités et nous rejoignons à nouveau la conversation.* ***– Ally Pimor***

Partie III – Frantz Gault : la nature actionnaire chez Norsys

Définir la nature avec le conseil d'administration

Frantz représente la nature chez Norsys, une entreprise française de services numériques d'environ 800 salariés dont l'activité dépend fortement des ordinateurs et des centres de données, ce qui rend sa relation à la nature moins évidente que pour une entreprise de services aux collectivités ou de cosmétiques. Il commence chaque mandat en travaillant avec la direction pour définir la nature, en proposant plusieurs définitions tirées de l'anthropologie, en particulier des travaux de Philippe Descola sur la manière dont différentes cultures conçoivent la nature. Il a choisi cette voie en partie parce que, compte tenu de la tradition française de laïcité, les références à la spiritualité ou aux sagesses autochtones auraient peu de chances d'être bien accueillies au sein d'un conseil d'administration français.

Selon lui, toute définition est imparfaite, car elle implique de choisir quelles parties de la nature protéger et lesquelles sacrifier, et il considère que cette question est au cœur de la discussion du conseil. Chez Norsys, le conseil a retenu les neuf limites planétaires, dont Frantz a rappelé qu'elles avaient été formulées à l'origine par le Stockholm Resilience Centre en pensant aux générations futures, et qu'elles concernent donc à la fois la vie humaine et non humaine.

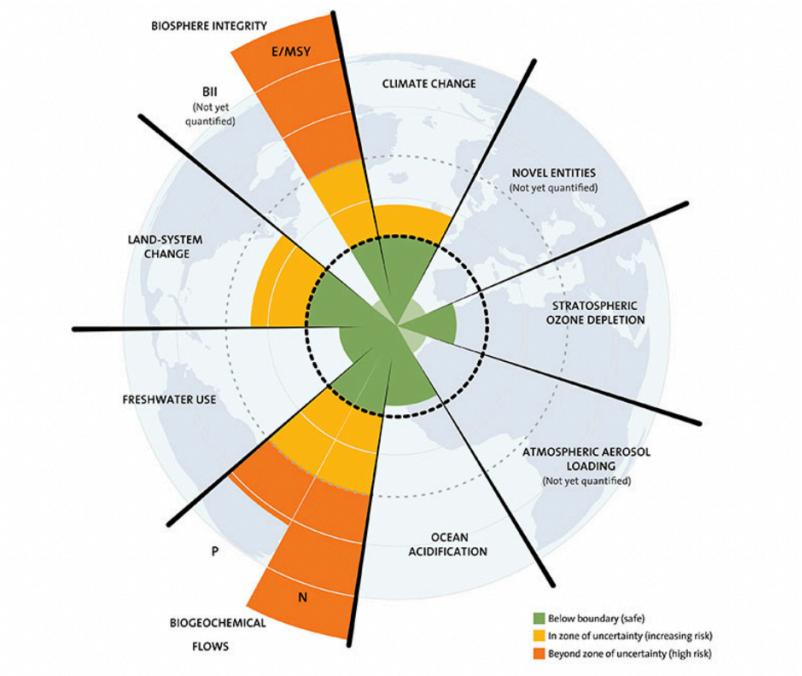

Credit: Steffen, W., et al., CC0, via Wikimedia Commons

Frantz a qualifié son approche de pragmatique. Norsys a travaillé pendant plusieurs mois avec le Stockholm Resilience Centre pour comprendre où se situe son impact sur les limites planétaires, et a constaté qu'il se concentrait sur l'usage des sols et le changement climatique, en grande partie à cause de l'extraction minière nécessaire à la fabrication des ordinateurs.

La nature, actionnaire et administratrice

Chez Norsys, la nature détient 10 % du capital de l'entreprise, et Frantz la représente en tant qu'actionnaire disposant d'un droit de vote au conseil et, fait inhabituel, d'un droit de veto sur des questions telles que la stratégie ou les acquisitions. Comme il semblait risqué qu'une seule personne détienne un tel pouvoir sur une entreprise de 800 personnes, il s'exprime au nom d'un groupe d'une dizaine de personnes, dont des scientifiques et d'autres experts, qui décident ensemble de la position à adopter. La nature est également représentée dans d'autres comités ainsi que dans le dialogue social de l'entreprise avec les représentants du personnel, ce qui lui donne une voix dans les négociations sur le fonctionnement quotidien.

Frantz a réalisé un diagnostic pour identifier les pratiques de l'entreprise ayant le plus d'impact, puis a identifié des alternatives permettant de réduire cet impact. Il a présenté cela comme une première étape modeste, l'usage de l'IA étant désormais la question majeure pour une entreprise dans laquelle l'IA est incontournable. Il a partagé une question ouverte à laquelle il réfléchit : la réalisation d'un service tel qu'un site web avec l'IA pourrait-elle avoir un impact écologique différent de sa réalisation par des salariés ? Il a clairement indiqué qu'il n'avait pas de réponse.

Interrogé sur la façon dont les autres administrateurs perçoivent un représentant de la nature et sur la possibilité de généraliser ce modèle, Frantz a expliqué qu'un droit de vote et un droit de veto entraînent aussi des obligations juridiques envers l'entreprise et ses salariés. La nature reste sa préoccupation première, mais il la met en balance avec les intérêts des autres parties autour de la table, y compris les emplois des 800 salariés. Il estime qu'agir ainsi lui a valu de bonnes relations avec le reste du conseil et que c'est ce qui pourrait permettre de déployer cette approche à plus grande échelle. Vivøices a depuis formé des dizaines d'administrateurs conventionnels et noué des partenariats avec des organismes reconnus de formation des administrateurs en France.

> *Chaque définition de la nature est un choix de protéger une partie de la nature et d'en sacrifier d'autres.* ***– Frantz Gault***

Partie IV – Discussion avec la communauté

Les organismes publics et le droit



Chris Fitch a décrit des projets qu'il a découverts en écrivant Wild Cities, comme la Pollinator Highway (« autoroute des pollinisateurs ») de Tallinn, un corridor traversant la ville qui soutient les pollinisateurs indigènes et qui est géré par l'administration municipale. Il a demandé s'il serait plus facile pour les organismes publics de représenter la nature, puisque beaucoup l'incluent déjà parmi leurs objectifs. L'expérience d'Ally auprès de

collectivités et de gouvernements suggère qu'un important travail de sensibilisation reste nécessaire, car la nature est souvent comprise dans un cadre de durabilité qui risque simplement de faire perdurer le système existant. Elle a observé que des travaux apparentés sont en cours dans plusieurs pays européens, dont le Royaume-Uni et la France, même s'ils sont rarement désignés comme tels et que la nature n'y a pas encore trouvé sa propre place.

Ally et Frantz ont tous deux souligné que les administrateurs qui représentent la nature ont des obligations fiduciaires. Ally a suggéré qu'un siège au conseil n'est donc pas suffisant en soi, et que les documents fondateurs d'une organisation pourraient devoir inclure une obligation de prendre soin de la nature. Faith in Nature et Purpose Disruptors ont franchi ce pas. Une société américaine de capital-risque avec laquelle elle a travaillé a ajouté une telle clause à ses statuts afin de protéger les administrateurs face aux actionnaires qui s'opposeraient à des décisions prises pour le bien de la nature, ce qu'elle juge particulièrement important là où prévaut la primauté des actionnaires.

Des participants ont également demandé si le droit de la Terre pourrait à terme fonctionner à la manière du droit international. Pour Ally, le droit de la Terre est déjà présent à tous les niveaux, du local à l'international, et la tâche consiste à le reconnaître. Elle a évoqué le travail de l'Earth Law Center auprès de municipalités et de gouvernements nationaux, notamment son soutien au Panama pour inscrire les droits de la nature dans sa constitution, ainsi que les efforts actuels pour modifier les lois sur les sociétés.

Savoirs autochtones et culture

Une question sur la place des sagesses autochtones a suscité des réponses variées. Niels a noté que le livre de Frantz s'appuie sur des recherches de terrain menées auprès de leaders autochtones, et que ces modèles de gouvernance s'inspirent de pratiques ancestrales de nombreuses régions situées hors du monde occidental. Ally travaille en étroite collaboration avec des communautés autochtones et utilise le Two-Eyed Seeing (« regard à deux yeux »), un cadre qui réunit les regards scientifiques occidentaux et autochtones, à la manière dont deux yeux donnent de la profondeur à la vision. En réponse à une remarque sur les sagesses autochtones européennes, elle a suggéré que l'autochtonie prend différentes formes, y compris en Europe, et qu'il vaut la peine de se demander quelles voix autochtones sont pertinentes pour un lieu donné.

La discussion s'est ensuite portée sur les qualités et les formes d'éducation susceptibles de rendre les gens plus réceptifs à la place de la nature dans la gouvernance. Chris a suggéré que la normalisation compte peut-être davantage que les règles, en citant les petits sanctuaires shinto et les espaces verts qui s'insèrent dans les villes japonaises denses comme une composante ordinaire de la vie urbaine. Frantz a ajouté que certains éléments naturels, comme certains arbres et certaines montagnes, sont considérés comme sacrés et associés aux esprits des morts, de sorte que les détruire serait comparable à construire sur un cimetière.

Enseignements transversaux

La représentation est une pratique qui prend du temps

Niels et Ally ont tous deux souligné que faire entrer la nature ou les générations futures dans la gouvernance ne peut se faire rapidement. La préparation peut prendre des mois, voire des années, et le travail semble se poursuivre bien après la création d'un siège ou d'un conseil, à travers la manière dont les réunions sont menées et dont les relations entre représentants et dirigeants se développent.

Définir la nature fait partie du travail

La remarque d'Ally sur la manière dont la nature et les humains peuvent être distingués l'une des autres, et la pratique de Frantz consistant à définir la nature avec chaque conseil d'administration, suggèrent toutes deux que la définition est un choix lourd de conséquences, qu'une organisation peut avoir besoin de faire de manière explicite.

La représentation tend à être partagée

La crainte d'Ally que le modèle du gardien isole le représentant et l'insistance de Frantz sur le fait d'agir en administrateur responsable vont dans le même sens : celui d'un travail mené avec le reste du conseil. Les intervenants ont également décrit la représentation comme une responsabilité portée par plus d'une personne. Frantz s'exprime au nom d'une assemblée d'experts, et Ally cherche à aider l'ensemble du conseil à parler en tant que nature.

Les structures peuvent protéger les intentions

Un siège ou un conseil peut dépendre de la bonne volonté des dirigeants actuels. Les intervenants ont évoqué plusieurs moyens de rendre l'engagement plus durable, notamment des clauses dans les statuts, la détention d'actions par la nature, la supervision par un tiers indépendant et une représentation au-delà du conseil d'administration, dans les comités et les relations sociales.

Le contexte détermine les sources de connaissance

Les intervenants se sont appuyés sur différentes traditions pour comprendre la nature, du droit de la Terre et des savoirs autochtones à l'anthropologie et aux sciences planétaires. Le contexte semble influencer ce choix, comme l'a montré la référence de Frantz à la laïcité dans les conseils d'administration français.

Conclusion

L'événement a navigué entre le travail personnel consistant à devenir une voix de la nature et les structures formelles par lesquelles la nature et les générations futures peuvent entrer dans la

gouvernance. Les cas abordés allaient d'un conseil consultatif de jeunes à une participation au capital assortie d'un droit de veto. Ils ont montré à quel point la représentation peut être conçue de façons différentes, et combien elle semble dépendre de la préparation et de la relation entre les représentants et le reste de l'organisation. Des questions demeurent sur la manière dont ces modèles pourraient être déployés à plus grande échelle et sur la meilleure façon de choisir les représentants. Pour les organisations qui reconnaissent leur dépendance envers les systèmes vivants, la discussion a suggéré que donner une voix à la nature et aux générations futures peut aussi signifier repenser la manière dont les décisions sont prises et qui possède l'organisation qui les prend.

> *L'avenir n'existe pas, le présent, oui. C'est le présent qui détermine si nous aurons seulement un avenir, et quel avenir nous aurons.* ***– Ally Pimor***

Vous souhaitez poursuivre la conversation ?

Contactez notre modérateur et nos intervenants : Chris Fitch (chris.fitch@outlook.com), Niels de Fraguier (niels@vivoices.org), Alexandra Pimor (apimor@earthlaw.org), Frantz Gault (frantz@vivoices.org), ou encore le président d'Egregor, Guillaume Soto-Mayor (guillaume@egregor.net), et la directrice des opérations d'Egregor, Inés d'Haultfoeuille (ines@egregor.net).

egregor

L'organisation qui amplifie la portée des innovations à fort impact social et environnemental

Egregor est un fonds de dotation (937 594 901) et une association loi 1901 (W913015) enregistré en France.

Contact
contact@egregor.net